

**Séance régulière du conseil d'établissement
du Centre de formation des Nouvelles-Technologies
tenue le 28 mai 2025
au restaurant St-Hubert situé à Sainte-Thérèse**

Présences :

Élèves :	Personnel :	Représentant : (C) : Communauté (E) : Entreprises	Autre :
Audrey Bossé-ABS	Caroline Castonguay Mariève Gordon Steven Guertin Linda Lemieux Ronald Trépanier Yan Robitaille-ABS Annie Tourangeau Nathalie Bouchard	Sophie Bédard (C) Gina Bergeron-Fafard (E)-ABS Jaimie Giguère (E)-ABS	Karine d'Alcantara Cédric Doherty Manon Pagé

1. Ouverture de l'assemblée

Karine d'Alcantara ouvre l'assemblée à 17 h 03. Avant la séance, Annie Tourangeau s'est assurée que le quorum soit respecté.

2. Question du public

Ce point est sans effet.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 mai 2025

Sophie Bédard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Linda Lemieux

D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-029**

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 23 avril 2025

4.1 Adoption

Sophie Bédard demande si les membres ont pris connaissance du procès-verbal du 23 avril, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Steven Guertin

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 23 avril 2025, tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-030**

4.2 Suivi

Sophie Bédard vérifie auprès de la direction s'il y a des suivis et Karine d'Alcantara confirme qu'il n'y a aucun suivi.

5. Attributions du conseil

5.1 Choix des manuels scolaires et du matériel didactique (moins de 18 ans)

Karine d'Alcantara tient à remercier spécifiquement Nathalie Bouchard et Manon Pagé pour leur excellent travail relativement à l'analyse des frais pour les listes du matériel didactique ainsi que les fournitures scolaires, et ce, afin de réduire les coûts au minimum chaque année scolaire.

Karine d'Alcantara explique cette résolution qui touche tous les documents, manuels et photocopies de tous les programmes :

Programmes	Numéro du programme	Coût 24-25	Coût 25-26
Comptabilité	5231	312,95 \$	307,54 \$
Dessin de bâtiment	5250	481,50 \$	451,33 \$
Vente-Conseil	5321	239,00 \$	202,29 \$
Représentation	5323	86,40 \$	88,90 \$
Décoration intérieure et présentation visuelle	5327	117,65 \$	00,00 \$
Secrétariat	5357	353,70 \$	319,09 \$
Lancement d'une entreprise*	5364	111,50 \$	00,00 \$
Retraitement des dispositifs médicaux (RDM)	5380	313,00 \$	53,48 \$
Soutien informatique	5385	28,40 \$	30,96 \$

**Suspension indéfini du programme par le ministère de l'Éducation effective à partir du 11 avril 2025.*

Lors de la présentation, Sophie Bédard a remarqué une diminution des coûts. De plus, Linda Lemieux précise que le changement d'imprimeur, soit le Service de la reprographie du Centre de services scolaire, a contribué à la diminution des coûts.

Voici la résolution :

CÉ 31-01-25

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, **la direction du centre** doit prendre en compte les **principes d'encadrement des coûts** des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement **avant d'approuver** le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction du centre un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvé par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les élèves-membre du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux usagers qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

Il est proposé par Ronald Trépanier

DE DONNER un avis favorable quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et **des coûts qui en découlent**, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

5.2 Les contributions financières (Documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe)

Karine d'Alcantara mentionne que c'est un document similaire concernant les contributions financières (montant et dépôt des manuels). Voici la résolution :

ATTENDU l'article 7 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 7 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lequel précise que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le **conseil d'établissement**, sur proposition de la direction du centre, **approuve toutes contributions financières facturées aux usagers** relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU que les propositions faites par la direction du centre en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux usagers conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les contributions financières exigées pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par Nathalie Bouchard

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux usagers pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire **2025-2026**, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

Approuvé à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-032

5.3 Liste du matériel d'usage personnel (fournitures scolaires)

Karine d'Alcantara mentionne qu'il y a une distinction entre les élèves de « 18 ans et plus » et les élèves de « moins de 18 ans ». Pour cette catégorie, le dépôt pour prêt de livres ne peut être chargé à la base pour ensuite être remboursé.

Certains programmes spécifiques, soit Dessin de bâtiment et Soutien informatique, une section intitulée « Projets spéciaux » indique les visites obligatoires d'entreprises engendrant des coûts spécifiques à ces programmes. Les enseignants, Ronald Trépanier et Steven Guertin, mentionnent que ces frais sont dus à la location d'autobus pour le transport des élèves. (voir section 5.4)

Également, pour les programmes suivants, soit Dessin de bâtiment, Décoration intérieure et présentation visuelle et Soutien informatique, une mention spéciale de couleur jaune a été ajoutée et propose aux élèves d'attendre les spécifications de l'enseignant avant d'acheter un article précis.

Voici la résolution :

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction du centre, approuve toutes contributions financières facturées aux usagers relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU que les propositions faites par la direction du centre en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que **le conseil d'établissement approuve les listes du matériel d'usage personnel** visé au quatrième alinéa de l'article 7 de la LIP, listes qui ont été élaborées avec la participation des enseignants et proposées par la direction du centre;

ATTENDU que les listes de matériel d'usage personnel prennent en compte les principes d'encadrement des contributions financières établis par le conseil d'établissement;

ATTENDU que **le conseil d'établissement** a tenu compte, avant d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les contributions financières qui en découlent, des autres contributions qu'il a approuvées, qui lui sont proposées ou qui peuvent être facturées pour des services visés aux articles 256 et 292 de la LIP;

Il est proposé par Linda Lemieux

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux usagers pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER les contributions financières facturées aux usagers qui découlent de l'approbation des listes de matériel d'usage personnel.

Approuvé à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-033

5.4 Programmation des activités éducatives et des contributions financières exigées

Karine d'Alcantara explique que c'est dans le cadre du mandat des membres du CÉ d'approuver les **activités et/ou sorties, avec frais seulement**, pour certains programmes :

Activités et/ou sorties, avec frais seulement		
Programmes	Numéro du programme	Coût 25-26
Comptabilité	5231	00,00 \$
Dessin de bâtiment	5250	28,60 \$
Vente-Conseil	5321	00,00 \$
Représentation	5323	00,00 \$
Décoration intérieure et présentation visuelle	5327	00,00 \$
Secrétariat	5357	00,00 \$
Lancement d'une entreprise*	5364	00,00 \$
Retraitement des dispositifs médicaux (RDM)	5380	00,00 \$

Soutien informatique	5385	13,25 \$
----------------------	------	----------

**Suspension indéfini du programme par le ministère de l'Éducation effective à partir du 11 avril 2025.*

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du Centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que **le conseil d'établissement**, sur proposition de la direction du centre, **approuve toutes contributions financières facturées aux usagers** relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU que les propositions faites par la direction du centre en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que conformément au paragraphe 9.2.5 de la Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les usagers des services (SEA-02).

ATTENDU que les propositions faites par la direction du centre en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel du centre, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux usagers, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU que conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par monsieur Steven Guertin

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Approuvé à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-034

5.5 Budget initial 2025-2026

Manon Pagé explique que le budget est établi en fonction du nombre d'*Élèves à temps plein* (ETP), soit 443 élèves en raison du nouveau programme RDM. L'an dernier, le budget était basé sur 405 élèves inscrits à temps plein.

Manon Pagé présente le budget aux membres du conseil d'établissement. Quant aux investissements du *Matériel Appareillage et Outillage* (MAO), elle précise qu'il s'agit de matériel d'une valeur de plus de 1 000 \$ et d'une durée de vie de plus de 5 ans. Le montant est basé sur les données de 2022-2023 et sur 398 ETP, tel qu'inscrit au bas du document, *Budget initial 2025-2026*.

Annie Tourangeau présente le document aux membres du conseil d'établissement en lisant la résolution suivante :

ATTENDU que, conformément à la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2025-2026 ;

ATTENDU que, ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Il est proposé par Linda Lemieux

D'ADOPTER et **DE SOUMETTRE** pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2025-2026 » de l'établissement.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-035

5.6. Règles de transférabilité

Annie Tourangeau présente le document aux membres du conseil d'établissement en lisant la résolution suivante :

ATTENDU que, le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace.

Il est proposé par Caroline Castonguay

D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes :

« Permettre à la direction d'effectuer des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au Conseil d'établissement. »

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-036

5.7. Rapport annuel 2024-2025

Pour débiter, Sophie Bédard lit sa lettre incluse au rapport annuel.

Karine d'Alcantara indique que le rapport annuel du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 regroupe les décisions, les discussions et les changements qui ont été apportés durant l'année par les membres du CÉ. Le rapport est conforme aux activités réalisées en 2024-2025.

Il est proposé par Ronald Trépanier

D'ADOPTER le rapport annuel 2024-2025.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-037

5.6. Calendrier des rencontres 2025-2026 – Pour information

Karine d'Alcantara précise qu'il s'agit d'une proposition de calendrier des rencontres 2025-2026 puisque ce dernier sera adopté en septembre prochain. Sophie Bédard note les dates à son agenda tandis qu'un courriel sera envoyé à Gina Bergeron-Fafard afin de vérifier et valider son agenda.

6. Information de la direction

6.1. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Dans le cadre du Plan de lutte, la LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposée par le directeur du centre (*art. 75.1*) ;
- Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est distribué aux usagers. Le conseil d'établissement veille à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible. Ce document doit faire état de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitements des plaintes prévue par la *Loi sur le protecteur national de l'élève (art. 75.1)* ;
- Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé. Le directeur du centre transmet copie du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et de son actualisation au protecteur national de l'élève (*art. 75.1*) ;
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats du centre au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (*art. 83.1*) ;
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux usagers, aux membres du personnel du centre et au protecteur régional de l'élève (*art. 83.1*).

Karine d'Alcantara présente le plan de lutte du CFNT composé de 9 éléments :

- Élément 1 : Analyse de la situation du centre
- Élément 2 : Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence
- Élément 3 : Mesures visant à favoriser la collaboration des usagers
- Élément 4 : Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte
- Élément 5 : Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève
- Élément 6 : Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte
- Élément 7 : Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte
- Élément 8 : Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence
- Élément 9 : Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité.

6.1.1. Évaluation du plan de lutte

Un nouveau document a été développé par le sous-comité du Groupe de réseautage et de développement régional (GRDR) - Climat scolaire positif, prévention de la violence et de l'intimidation (CVI) des régions, Laval, Laurentides et Lanaudière (LLL).

Karine d'Alcantara spécifie que même s'il y a eu l'ajout d'un nouveau DEP, la mission restait la même. D'ailleurs, avec plus d'élèves, il n'y a pas eu plus de cas recensés.

L'an prochain, le questionnaire ministériel sera utilisé pour sonder les élèves ainsi que l'équipe-centre.

En collaboration avec Caroline Castonguay, Karine d'Alcantara indique qu'il est important de documenter une situation advenant un questionnement du Protecteur national de l'élève.

L'an prochain, Karine d'Alcantara souhaite rappeler les mesures préventives du plan lutte avant de questionner les élèves.

Caroline Castonguay souligne que le dépliant résumant le plan de lutte a été modifié afin d'ajouter les violences à caractère sexuel. De plus, le numéro de téléphone pour rejoindre la psychoéducatrice a été rectifié ainsi que le code QR. À cet effet, le dépliant modifié a déjà été déposé sur le site du centre.

Karine d'Alcantara souhaite mieux outiller le personnel afin de poser des actions adéquates de manière rapide et efficace lorsqu'une situation survient.

À l'automne 2025, un nouveau canevas ministériel sera présenté aux membres du personnel.

Quant aux mesures mises en place lorsqu'une situation survient, elles sont efficaces. Toutefois, Karine d'Alcantara et Caroline Castonguay jugent qu'un mois après l'intervention, il serait opportun de faire un suivi ou une relance afin d'assurer un contrôle sur la situation.

Cette année, il y a eu deux (2) cas recensés dans le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

De plus, une nouvelle section distincte du plan de lutte est consacrée aux actes de violence à caractère sexuel. Celle-ci a déjà été ajoutée au plan actuel. Karine d'Alcantara précise qu'aucun cas à caractère sexuel n'a été recensé au CFNT.

Quant aux mesures de sécurité, elles sont appliquées conformément à ce qui est prévu dans le plan de lutte.

Karine d'Alcantara ajoute que tout le personnel doit obligatoirement, d'ici le 30 juin 2025, avoir complété une formation concernant la violence et l'intimidation incluant la violence à caractère sexuel. La direction détient un registre des participants qui ont déjà suivi la formation.

Finalement, le CFNT est pleinement dans la prévention, selon Karine d'Alcantara.

La présente évaluation du plan de lutte sera déposée sur le site du CFNT.

6.1.2. Évaluation du plan de lutte (élèves mineurs)

Tous les éléments mentionnés ci-haut s'appliquent aux élèves mineurs, le cas échéant.

En complément d'information, Annie Tourangeau mentionne qu'au 30 septembre 2025, il y avait 13 élèves mineurs et en grande majorité, ils avaient 17 ans.

6.2. Gala Célébrations – 6 juin 2025

Karine d'Alcantara précise que nous sommes à finaliser les derniers préparatifs pour le gala.

6.3. Olympiades 2025

Les 8 et 9 mai dernier, les Olympiades avaient lieu à Québec. Un de nos élèves du groupe 224AD a remporté la médaille d'argent, il s'agit de Pascal Sevigny, en Dessin de bâtiment.

Soutenu par une « enseignante-coach » dévouée, mais aussi par une équipe-enseignante ayant contribué à sa formation, Pascal a travaillé avec acharnement pendant les 12 heures de compétition. Cette expérience a été enrichissante pour lui, mais il ne participera pas aux compétitions canadiennes, selon Karine d'Alcantara.

6.4. Concomitance

Karine d'Alcantara explique qu'il s'agit d'une trajectoire supplémentaire pour les élèves de 15-16 ans qui ne se retrouvent pas dans un parcours scolaire régulier au secondaire. Les élèves feront donc leur secondaire 4 et 5 en même temps que leur DEP. Le CSSMI a ciblé deux centres de formation professionnels. Au CFNT, un (1) programme a été ciblé, celui de « Vente-conseil ». Quant à l'autre centre, il s'agit de Construc-Plus pour « Entretien général d'immeuble ».

Une équipe du centre de services scolaire, en lien avec le *Plan d'engagement vert la réussite* (PEVR), s'est intéressée à cette alternative et elle a analysé ce dossier.

Le modèle de la concomitance fonctionne dans les CSS voisins. Nous apprenons de leurs bons coups ainsi que des difficultés qu'ils ont rencontrées lors de l'implantation de cette trajectoire. Actuellement, tous les acteurs du CSSMI sont interpellés dans la planification de ce projet (SRF, SRH, SEJ, SEA, SOST, SRTI, SSGC ainsi que les CO/CF et les directions des centres concernés). Les centres ciblés ont été sélectionnés en raison de leur position stratégique (emplacement) et en fonction du réseau de transport scolaire.

L'objectif est de démarrer une première cohorte en août 2026.

7. Questions diverses

Ce point est sans effet.

8. Clôture de la séance

La présidente, Sophie Bédard, conclut la rencontre.

Il est proposé par Linda Lemieux

DE LEVER la séance à 18 h 08.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-2425-038

La présidence
Sophie Bédard

La direction
Karine D'Alcantara

La secrétaire
Annie Tourangeau

ANNEXE

APRÈS le CÉ du 28 mai, joindre les listes du matériel didactique et des fournitures scolaires approuvées par les membres du CÉ.



FRAIS SCOLAIRES 2025-2026 COMPTABILITÉ - DEP - 5231

MATÉRIEL DIDACTIQUE			Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
Compétence	Description		Prix	Prix
	Carte d'identité*		-	-
	Papier d'impression**		-	-
	Dépôt pour prêt de livres		-	100,00 \$
Compétence 3	461034 Tableaux et graphiques	Gestion Nicole Benoit	27,40 \$	27,40 \$
Compétence 4	461042 Calcul de pièces	Sofad (prêt en classe)	-	-
		Recueil d'exercices 93 pages	3,23 \$	3,23 \$
Compétence 5	461054 Mise en page de la correspondance	Logitell	36,20 \$	36,20 \$
Compétence 6	461066 Rédaction en français	Chenelière	35,20 \$	35,20 \$
Compétence 7	461074 Traitement de pièces	Sofad	34,55 \$	34,55 \$
Compétence 8	461083 Gestion de l'encaisse	Sofad (prêt en classe)	-	-
		Recueil d'exercices 69 pages	3,10 \$	3,10 \$
Compétence 9	461093 Législation des affaires	CEMEQ	17,25 \$	17,25 \$
		Recueil d'exercices 97 pages	4,48 \$	4,48 \$
Compétence 11	461115 Communication en anglais	Denise Bourgeois (prêt en classe)	-	-
Compétence 13	461134 Rédaction en anglais	voir compétence 11 (prêt en classe)	-	-
Compétence 14	461144 Traitement de données	Logitell (prêt en classe)	-	-
Compétence 15	461154 Tâches courantes	Sofad (prêt en classe)	-	-
		Sage 50 comptabilité 2023 (Québec)	-	-
		Gestion Nicole Benoit (prêt en classe)	-	-
Compétence 16	461165 Efficience	Recueil d'exercices 26 pages	2,01 \$	2,01 \$
Compétence 17	461175 Coût d'un bien et d'un service	Sofad (prêt en classe)	-	-
		Recueil d'exercices 41 pages	2,54 \$	2,54 \$
Compétence 18	461185 Tâches de fin de période	Guide apprentissage-CFNT 228 pages	8,75 \$	8,75 \$
Compétence 19	461195 Tâches de fin d'année	Guide apprentissage-CFNT 252 pages	9,48 \$	9,48 \$
Compétence 20	461204 Déclaration de revenus 2023	Publications.I.L.	23,35 \$	23,35 \$
Compétence 21	461213 Système comptable	Groupe Houdes (prêt en classe)	-	-
Grand total pour toute la formation			207,54 \$	307,54 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 \$ s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au

<https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-comptabilite/>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Prêt de livres

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien. Le montant sera déduit lors du remboursement du dépôt.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

Matériel didactique approuvé par la direction le 28 mai 2025

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix		
Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 27,00 \$	✓
1	Cartable 1,5 pouce	
1	Clé USB 4Go ou plus	
1	Crayon à encre bleu	
1	Crayons à mine en bois - HB ou pousses-mine + mines	
100	Feuilles mobiles	
1	Gomme à effacer	
1 paquet	Feuilles autoadhésifs (petite feuille avec mince bande adhésive au verso)	
1	Règle de 15 cm, rigide ou flexible	
1 paquet de 5	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux	
1	Surligneur	

FRAIS SCOLAIRES 2025-2026
DÉCORATION INTÉRIEURE ET PRÉSENTATION VISUELLE - DEP - 5327

MATÉRIEL DIDACTIQUE		Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et moins
Compétence	Description	Prix	Prix
	Carte d'identité*	-	-
	Papier d'impression**	-	-
Total matériel didactique		0,00 \$	0,00 \$
PROJETS SPÉCIAUX (le transport et le droit d'entrée sont à la charge de l'usager)			
Quantité	Projets	Prix	Prix
1	Visite Carrefour Laval, Laval (entrée gratuite / covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
1	Salon Bois Desing (entrée gratuite / covoiturage + métro)	0,00 \$	0,00 \$
1	Musée des beaux arts (entrée gratuite / covoiturage + métro) + Musée Arsenal ou Imaginarium (entrée / covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
1	Conférence/formation Couvre-plancher Émard, Laval (entrée gratuite / covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
1	Visite au Ikea, Montréal (entrée gratuite / covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
1	Visite Richelieu ou Bloom, Montréal (entrée gratuite / covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
1	Visite au Salon de l'habitation ou autre salon, Montréal (entrée gratuite / covoiturage + métro)	0,00 \$	0,00 \$
Total projets spéciaux		0,00 \$	0,00 \$
Grand total pour toute la formation		0,00 \$	0,00 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 \$ s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au

<https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-decoracion-interieure-et-presentacion-visual>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix

*Attendez les spécifications de l'enseignant avant d'acheter cet article		
Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 250,00 \$	✓
1	Bac de rangement pour les effets scolaires (maximum : 12"x 12" x12")	
1	Bloc de papier à peinture à l'acrylique	
1	Boîte de lames de rechange	
1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - x %)	
1	Cartable de 2 ou 3 pouces	
1	Ciseau 3 pouces minimum	
1	Clé USB 16Go ou plus	
3	Colle en bâton solide blanche	
1	Couteau de précision lame 011	
1	Crayon marqueur permanent à dessin 0.3	
1	Crayon marqueur permanent à dessin 0.5	
1	Crayon permanent fin noir	
1	Crayon-efface de précision	
1 boîte de 12	Crayons graphites (4H à 6B)	
3	Crayons mine	
2	Duo Tang en carton 3 attaches (couleur au choix)	
1	Ensemble de 4 pinceaux (fin, petit, moyen, large)	
1	Ensemble de crayons de bois de qualité supérieure (minimum 24 crayons, dont un blanc et un noir)	
1	Estampeur à dessin	
1	Exacto avec lame de 18 mm	
1 paquet	Feuilles lignées trouées (150 feuilles minimum) ou cahier Canada (pour la prise de note)	
1	Gomme à effacer	
1	Règle triangulaire - système impérial (pied-pouce)	
1	Roue de couleur professionnelle (cercle chromatique) 14 cm	
2	Rubans à masquer (ruban à peinture)	
1 paquet de 5	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux	
1	Stylo effaçable à sec (type friction)	
2	Stylos à l'encre : bleu & rouge	
5	Surligneurs (différentes couleurs)	
5	Surligneurs (différentes couleurs, effaçable à sec)	
1	Tablette de feuilles quadrillées, 8 1/2 x 11, 4 carreaux au pouce	
1	Tablette de papier calque	
1	Tablier ou sarrau	

MATÉRIEL DIDACTIQUE			Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
Compétence	Description	Prix	Prix	
	Carte d'identité*	-	-	
	Papier d'impression**	-	-	
	Dépôt pour prêt de matériel	-	50,00 \$	
	Portfolio 11 pouces x 17 pouces	26,65 \$	26,65 \$	
	Porte-mine avec mine HB et mine Lumograph 2H	15,33 \$	15,33 \$	
	Convention de dessin	7,94 \$	7,94 \$	
Compétence 1	325011 Métier et formation	3,80 \$	3,80 \$	
Compétence 2	325262 Ordinateur	3,78 \$	3,78 \$	
Compétence 3	325273 Élément architectural	33,05 \$	33,05 \$	
Compétence 4	325287 Fonctions de base d'un logiciel de dessin	34,03 \$	34,03 \$	
Compétence 5	325297 Volumes architecturaux	33,55 \$	33,55 \$	
Compétence 6	325308 Plan d'un bâtiment résidentiel unifamilial	3,48 \$	3,48 \$	
Compétence 7	255002 Santé et de sécurité sur les chantiers	50,00 \$	50,00 \$	
Compétence 8	325315 Fonctions avancées d'un logiciel de dessin	-	-	
Compétence 9	325324 Plan d'une structure de béton	7,51 \$	7,51 \$	
Compétence 11	325346 Information relative à la plomberie	8,89 \$	8,89 \$	
Compétence 12	325356 Plan de plomberie	2,58 \$	2,58 \$	
	Introduction à la mécanique du bâtiment	7,14 \$	7,14 \$	
Compétence 13	325362 Coupe de mur et détail technique	4,33 \$	4,33 \$	
	Recueil d'exercices 45 pages	3,99 \$	3,99 \$	
Compétence 14	325372 Détermination des quantités	4,26 \$	4,26 \$	
Compétence 15	325384 Plan d'ensemble structure d'acier	4,47 \$	4,47 \$	
Compétence 16	325398 Plan de fabrication d'une structure d'acier	5,91 \$	5,91 \$	
Compétence 17	325408 Plan d'un bâtiment résidentiel multifamilial	3,48 \$	3,48 \$	
Compétence 18	325413 Information relative à l'électricité	8,98 \$	8,98 \$	
Compétence 20	325437 Illustration architecturale	50,50 \$	50,50 \$	
Compétence 22	325446 Information relative à la ventilation	11,49 \$	11,49 \$	
Compétence 23	325457 Plan de ventilation	7,27 \$	7,27 \$	
Compétence 24	325468 Plan d'un bâtiment commercial	30,32 \$	30,32 \$	
Total matériel didactique		372,73 \$	422,73 \$	

PROJETS SPÉCIAUX			
Quantité	Projets	Prix	Prix
1	Visite Electrium, Sainte-Julie (Autobus)	18,60 \$	18,60 \$
1	Visite Centre de formation Construc-Plus (Autobus)	10,00 \$	10,00 \$
Total projets spéciaux		28,60 \$	28,60 \$
Grand total pour toute la formation		401,33 \$	451,33 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 \$ s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00 \$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au <https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-dessin-de-batiment/>.

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente.

Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Prêt de matériel

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien. Le montant sera déduit lors du remboursement du dépôt.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix

Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 60,00 \$	✓
1	Cahier quadrillé, reliure à spirale, 0.5 cm, 80 pages ou Cahiers interlinés, 27.6 cm x 21.2 cm, 80 pages	
1	Cartable de 1,5 pouce ou 2 pouces	
1	Clé USB, 32 Go ou plus	
4	Crayons à mine en bois - HB ou pousset-mine + mines	
1	Crayon efface ou gomme à effacer standard	
6	Stylos, pointe fine : rouge ,orange, vert, cyan, bleu, magenta	
1 paquet de 10	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux	
5	Surligneurs, couleurs variées	
1	Tablette de papier quadrillé, 0.5 cm, 8.5 x 11	

***Attendre les spécifications de l'enseignant avant d'acheter cet article**

Quantité	Article (renouvelable au besoin) coût approximatif 30,00 \$
1	Calculatrice jaune de construction

FRAIS SCOLAIRES 2025-2026
RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX - DEP - 5380

MATÉRIEL DIDACTIQUE			Usagers de moins de 18 ans		Usagers de 18 ans et plus	
Compétence	Description		Prix		Prix	
	Carte d'identité*		-		-	
	Papier d'impression**		-		-	
Compétence 1	252572 Métier et formation	Recueil d'exercices 89 pages	4,01 \$		4,01 \$	
Compétence 2	252582 Aspects législatifs, normatifs et éthiques	Recueil d'exercices 69 pages	3,44 \$		3,44 \$	
Compétence 3	252594 Prévention et contrôle de la contamination	Recueil d'exercices 145 pages	5,63 \$		5,63 \$	
Compétence 4	252605 Classement selon les types de dispositifs médicaux	Recueil d'exercices 202 pages	7,27 \$		7,27 \$	
Compétence 5	252615 Classement selon les catégories de risque	Recueil d'exercices 53 pages	2,98 \$		2,98 \$	
Compétence 6	252623 Prévention des risques et méthodes de prénettoyage	Recueil d'exercices 82 pages	3,81 \$		3,81 \$	
Compétence 8	252644 Prévention et méthodes de nettoyage et désinfection					
Compétence 9	252653 Nettoyage de dispositifs médicaux	Recueil d'exercices 323 pages	10,75 \$		10,75 \$	
Compétence 10	252662 Désinfection de dispositifs médicaux					
Compétence 12	252684 Assemblage de dispositifs médicaux	Recueil d'exercices 43 pages	2,69 \$		2,69 \$	
Compétence 15	252714 Stérilisation de dispositifs médicaux	Recueil d'exercices 115 pages	4,76 \$		4,76 \$	
Compétence 16	252723 Entreposage et distribution de dispositifs médicaux	Recueil d'exercices 72 pages	3,52 \$		3,52 \$	
Compétence 17	252733 Prév. et méthodes de retrait, des endoscopes flexibles	Recueil d'exercices 110 pages	4,62 \$		4,62 \$	
Compétence 18	252745 Retraitement des endoscopes flexibles					
Total matériel didactique			53,48 \$		53,48 \$	

PROJETS SPÉCIAUX (le transport et le droit d'entrée sont à la charge de l'usager)			
Quantité	Projets	Prix	Prix
	Visite centre hospitalier Saint-Eustache ou Saint-Jérôme (covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
Total projets spéciaux		0,00 \$	0,00 \$
Grand total pour toute la formation		53,48 \$	53,48 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au <https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-retraitement-des-dispositifs-medicaux/>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix

Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 30,00\$*	✓
3	Cartables 2"	
3	Crayons effaçables pour tableau blanc	
1	Crayon à encre	
1	Crayon à mine en bois - HB ou pouss-mine + mines	
200	Feuilles mobiles	
1	Gomme à effacer	
2 paquets de 8	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux	
3	Surligneurs (différentes couleurs)	
1	Tableau blanc effaçable 8"x10"	

CODE VESTIMENTAIRE

En vente au magasin de votre choix

Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 190,00 \$	✓
2	Uniformes deux pièces de couleur uni	
1	Paire de souliers antidérapants, fermés et imperméables	

FRAIS SCOLAIRES 2025-2026
REPRÉSENTATION - ASP - 5323

MATÉRIEL DIDACTIQUE			Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
Compétence	Description		Prix	Prix
	Carte d'identité*		-	-
	Papier d'impression**		-	-
Compétence 1 445422	Métier et formation CEMEQ (version papier et numérique)		10,40 \$	10,40 \$
Compétence 2 445435	Relations professionnelles CEMEQ (version papier et numérique)		21,10 \$	21,10 \$
Compétence 3 445443	Gestion du temps CEMEQ (version papier et numérique)		12,45 \$	12,45 \$
Compétence 4 445454	Calculs commerciaux CEMEQ (version papier et numérique)		14,20 \$	14,20 \$
Compétence 5 445468	Représentation CEMEQ (version papier et numérique)		15,00 \$	15,00 \$
Compétence 6 445474	Prospection CEMEQ (version papier et numérique)		15,75 \$	15,75 \$
Grand total pour toute la formation			88,90 \$	88,90 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 \$ s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au

<https://www.cfnt.qc.ca/produit/asp-representation/>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

MATÉRIEL DIDACTIQUE			Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
Compétence	Description		Prix	Prix
	Carte d'identité*		-	-
	Papier d'impression**		-	-
	Dépôt pour prêt de livres		-	100,00 \$
Compétence 2 460515	Révision de textes en français (Enfin!)	Les Éditions Première chance	35,05 \$	35,05 \$
Compétence 3 460526	Traitement des textes (avec Word - Microsoft 365)	Logitell	34,05 \$	34,05 \$
Compétence 4 460534	Qualité du français écrit (Encore!)	Les Éditions Première chance (prêt de classe)	-	-
Compétence 6 460554	Gestion documentaire	CEMEQ	18,80 \$	18,80 \$
Compétence 7 460562	Production de feuilles de calcul (avec Excel - Microsoft 365)	Logitell	26,45 \$	26,45 \$
Compétence 8 460572	Conception de présentations (avec PowerPoint - Microsoft 365)	Logitell (prêt en classe)	-	-
Compétence 9 460584	Rédaction de textes en français (J'ai un plan)	CEMEQ	15,75 \$	15,75 \$
Compétence 10 460596	Opérations comptables Sage 50 comptabilité 2023 (Québec)	Gestion Nicole Benoit (prêt en classe)	-	-
		Recueil de notes et d'exercices 131 pages	5,19 \$	5,19 \$
Compétence 12 460613	Création de bases de données (avec Access 2019)	Logitell (prêt en classe)	-	-
Compétence 13 460623	Gestion de l'encaisse	Sofad	25,40 \$	25,40 \$
		Recueil d'exercices 116 pages	5,41 \$	5,41 \$
Compétence 14 460635	Traduction	Denise Bourgeois (prêt en classe)	-	-
Compétence 15 460644	Conception de tableaux et des graphiques (avec Excel - Microsoft 365)	Logitell	31,30 \$	31,30 \$
Compétence 16 460656	Conception visuelle de documents (avec Publisher et Word - Microsoft 365)	Logitell (prêt en classe)	-	-
Compétence 17 460666	Rédaction de textes en anglais	Denise Bourgeois (prêt en classe)	-	-
Compétence 18 460672	Médias numériques	Sofad (version numérique, édition Ciel)	16,25 \$	16,25 \$
Compétence 19 460683	Interaction en anglais	Denise Bourgeois (prêt en classe)	-	-
Compétence 20 460695	Suivi de la correspondance	Recueil de notes 105 pages	4,14 \$	4,14 \$
Compétence 21 460704	Réunions et événements	Chenelière (prêt en classe)	-	-
Compétence 22 460714	Production de rapports	Recueil de notes 40 pages	1,30 \$	1,30 \$
Total matériel didactique			219,09 \$	319,09 \$

PROJETS SPÉCIAUX (le transport et le droit d'entrée sont à la charge de l'usager)			
Quantité	Projets	Prix	Prix
1	Centre d'archives Lanaudière, L'Assomption (covoiturage)	0,00 \$	0,00 \$
Total projets spéciaux		0,00 \$	0,00 \$
Grand total pour toute la formation		219,09 \$	319,09 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 \$ s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au

<https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-secretaire/>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450-433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Prêt de livres

L'élève est responsable des biens qui lui sont prêtés. Dans le cas de perte ou de bris, l'élève devra assumer les coûts de remplacement pour ce bien. Le montant sera déduit lors du remboursement du dépôt.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix

Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 50,00 \$	✓
2	Cartables de 1,5 pouce	
1	Crayon à l'encre	
1	Crayon à mine en bois HB ou pousse-mine + mines	
2	Duo-Tang à 3 attaches	
100	Feuilles mobiles	
1	Gomme à effacer	
6	Surligneurs, couleurs variées	

ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA FORMATION EN LIGNE *

En vente au magasin de votre choix

Quantité	Articles	✓
1	Ordinateur (pas de Chromebook ou de produit Apple)	
1	Caméra	
1	Micro	

* S'il vous est impossible de vous procurer l'équipement informatique, voir avec la direction du programme.

FRAIS SCOLAIRES 2025-2026
SOUTIEN INFORMATIQUE - DEP - 5385

MATÉRIEL DIDACTIQUE				Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
Compétence	Description		Prix	Prix	
	Carte d'identité*		-	-	
	Papier d'impression**		-	-	
Compétence 1 462 302	Profession et formation	Logitell (version numérique)	7,35 \$	7,35 \$	
Compétence 4 462 333	Méthode de résolution de problèmes	Recueil d'exercices 74 pages	3,72 \$	3,72 \$	
Compétence 10 462 395	Communication en anglais	Recueil d'exercices 76 pages	4,30 \$	4,30 \$	
Compétence 16 462 456	Base de données	Recueil d'exercices 45 pages	2,34 \$	2,34 \$	
Total matériel didactique			17,71 \$	17,71 \$	

PROJETS SPÉCIAUX				Prix	Prix
Quantité	Projets		Prix	Prix	
1	Visite de la SAQ, Montréal (Autobus)		13,25 \$	13,25 \$	
Total projets spéciaux			13,25 \$	13,25 \$	
Grand total pour toute la formation			30,96 \$	30,96 \$	

* Carte d'identité: des frais de 8,00 s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au

<https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-soutien-informatique/>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix

Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 30,00 \$	✓
1	Cahier ligné, reliure à spirale, 1 sujet, 80 pages	
1	Cartable de 2 poches	
2	Crayons à l'encre bleu	
5	Crayons à mine en bois - HB	
1	Correcteur en ruban ou liquide	
1	Étui à crayons souple	
1	Gomme à effacer	
1 paquet de 10	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux	
2	Surigneurs	

***Attendre les spécifications de l'enseignant avant d'acheter ces articles**

Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 70,00 \$
1	Casque d'écoute USB avec micro
3	Clés USB, 3.0 et plus* de type A

FRAIS SCOLAIRES 2025-2026
VENTE-CONSEIL - DEP - 5321

MATÉRIEL DIDACTIQUE			Usagers de moins de 18 ans	Usagers de 18 ans et plus
Compétence	Description		Prix	Prix
	Carte d'identité*		-	-
	Papier d'impression**		-	-
Compétence 1 448422	Métier et formation	CEMEQ (version papier et numérique)	10,15 \$	10,15 \$
Compétence 2 448436	Relations professionnelles	CEMEQ (version papier et numérique)	13,45 \$	13,45 \$
Compétence 3 448443	Comportements de la clientèle	CEMEQ (version papier et numérique)	11,45 \$	11,45 \$
		Recueil d'exercices 40 pages	2,50 \$	2,50 \$
Compétence 4 448452	Service à la clientèle	CEMEQ (version papier et numérique)	10,90 \$	10,90 \$
Compétence 5 448468	Vente	CEMEQ (version papier et numérique)	16,50 \$	16,50 \$
		Recueil d'exercices 60 pages	3,20 \$	3,20 \$
Compétence 6 448473	Transactions liées à la vente	CEMEQ (version papier et numérique)	14,50 \$	14,50 \$
		Recueil d'exercices 54 pages	2,99 \$	2,99 \$
Compétence 7 448481	Organisation du temps	CEMEQ (version papier et numérique)	9,90 \$	9,90 \$
Compétence 8 448492	Recherche d'emploi	CEMEQ (version papier et numérique)	11,45 \$	11,45 \$
Compétence 10 448512	Lois et règlements	CEMEQ (version papier et numérique)	11,20 \$	11,20 \$
Compétence 11 448522	Service après-vente	CEMEQ (version papier et numérique)	9,90 \$	9,90 \$
Compétence 12 448534	Langue seconde	CEMEQ (version papier et numérique)	14,20 \$	14,20 \$
Compétence 13 448543	Produits et services	CEMEQ (version papier et numérique)	13,75 \$	13,75 \$
Compétence 14 448554	Approvisionnement	CEMEQ (version papier et numérique)	18,05 \$	18,05 \$
		Recueil d'exercices 63 pages	3,30 \$	3,30 \$
Compétence 15 448563	Présentation visuelle	CEMEQ (version papier et numérique)	13,95 \$	13,95 \$
Compétence 16 448573	Marketing de la vente	CEMEQ (version papier et numérique)	10,95 \$	10,95 \$
Grand total pour toute la formation			202,29 \$	202,29 \$

* Carte d'identité: des frais de 8,00 s'appliquent en cas de remplacement

** Papier d'impression: 500 copies gratuites. Lorsque la limite est atteinte, un montant supplémentaire, par tranche de 20,00\$ (taxes en sus), doit être déboursé. Le solde sera remboursé à la fin des études.

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en ligne, par carte de crédit, au <https://www.cfnt.qc.ca/produit/dep-vente-conseil/>

Il est également possible de payer par carte de crédit en téléphonant au 450 433-5480, poste 26231. Les personnes qui désirent payer en argent comptant ou par carte de débit doivent se présenter au centre pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Pour les personnes qui sont prestataires, de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi devront d'abord obtenir l'autorisation de leur agent ou agente. Par la suite, ils devront se présenter au CFNT pour payer les frais et obtenir un reçu qui devra être remis à l'organisme concerné afin d'obtenir un remboursement selon les modalités convenues.

Entente de paiement

Il est possible de faire une entente de paiement pour les frais de scolarité afin de répartir le montant à payer en plusieurs versements. Voir les modalités avec une direction.

Modalités de remboursement

En cas d'abandon, les frais chargés seront remboursés en fonction des dépenses réelles encourues pendant la période de fréquentation scolaire de l'élève.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

En vente au magasin de votre choix		
Quantité	Articles (renouvelables au besoin) coût approximatif 46,00 \$	✓
1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - × ÷) et mémoire	
1	Cartable de 3 pouces	
1	Colle en bâton solide blanche	
1	Crayon à l'encre	
3	Crayons à mine en bois HB	
1 boîte de 10	Crayons de couleur en bois	
200	Feuilles mobiles	
1	Règle 30 centimètres	
2 paquets de 8	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux	
2	Surligneurs, couleurs variées	

CODE VESTIMENTAIRE *

En vente au magasin de votre choix		
Quantité	Articles (renouvelables au besoin et prix à titre indicatif seulement)	✓
1	Paire de chaussures propre 50 \$	
2	Pantalons ou jupes 40 \$ chaque	
2	Chemises ou polos 30 \$ chaque	
1	Veston 70 \$	

* Une tenue vestimentaire professionnelle sera requise à certains moments.